

Transition écologique et emploi cadre

Baromètre - Édition 2024



Contexte

Depuis plusieurs années, les préoccupations environnementales et climatiques conjuguées à la raréfaction des ressources énergétiques et à la hausse de la consommation énergétique plaident en faveur d'une transition écologique. Enjeu de société fort, celle-ci se définit comme :

Une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources

Les politiques européennes, ainsi que les réglementations et les feuilles de route nationales qui en découlent sont les principaux leviers de cette transition écologique. Elles impulsent de nombreux changements et font qu'aujourd'hui, la transition écologique est engagée, avec un marché de l'économie verte qui tend à s'étendre. L'économie est définie comme entraînant :

une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Selon l'Insee, cette économie rassemblait en 2021, **870 620 cadres du privé** dont :

28 850 cadres ayant un métier « vert »

Un métier vert est un métier dont la finalité et l'essentiel des compétences mises en œuvre associées contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et dommages sur l'environnement.



Il s'agit des métiers cadres : de l'énergie ; de l'aménagement du territoire et du cadre de vie ; de l'analyse, de la gestion et de la prévention des risques environnementaux

84 1770 cadres ayant un métier verdissant

Un métier verdissant est un métier qui est amené à se transformer du fait des impératifs de transition écologique, en faisant appel à de nouvelles compétences et de nouveaux gestes métier.

L'objectif de ce baromètre annuel est d'analyser les opportunités d'emploi cadres pour des métiers verts. Dans cette 3^e édition, une attention particulière est aussi donnée à l'évolution des investissements dans le champ du développement durable, ainsi qu'à l'offre de formation permettant d'accompagner la transition écologique.

Approche méthodologique

- Analyse quantitative des offres publiées sur apec.fr de 2019 à 2023, hors doublons et hors offres partenaires.
- Analyse des investissements portés par les entreprises du privé entre 2019 et 2023.
- Recension exhaustive des formations de niveau Bac+3 et plus dispensées par les universités sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que par les écoles d'ingénieur.

Sources

- Apec
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Onemev – Insee (RP 2021), Insee (Déclaration sociale nominative 2021)
- Programme des Nations Unies
- Trendeo, Observatoire de l'emploi et des investissements

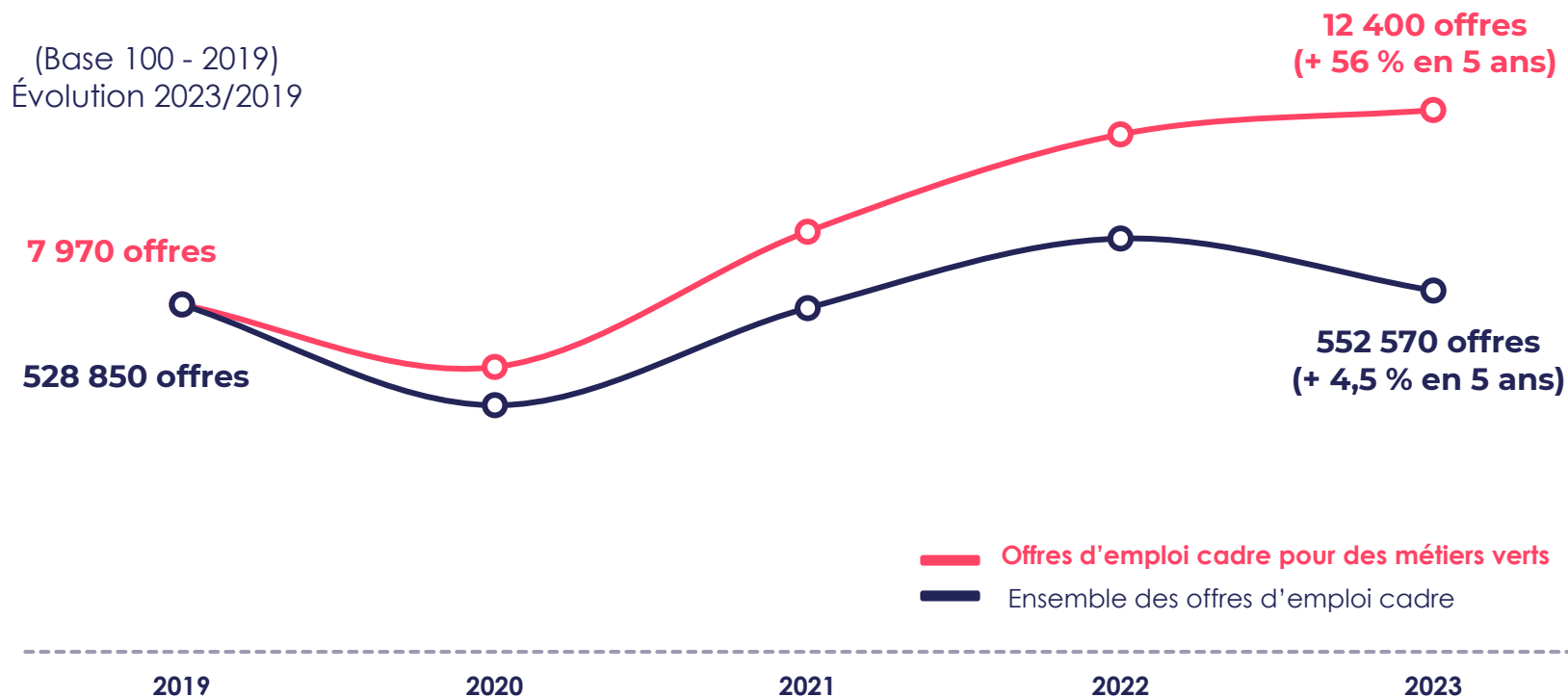
Les opportunités d'emploi cadre pour des métiers verts progressent

Méthodologie

Analyse quantitative des offres publiées sur [apec.fr](https://www.pec.fr) de 2019 à 2023, hors doublons et hors offres partenaires.

Entre 2019 et 2023, les offres d'emploi cadre pour les métiers verts ont augmenté de 56 %

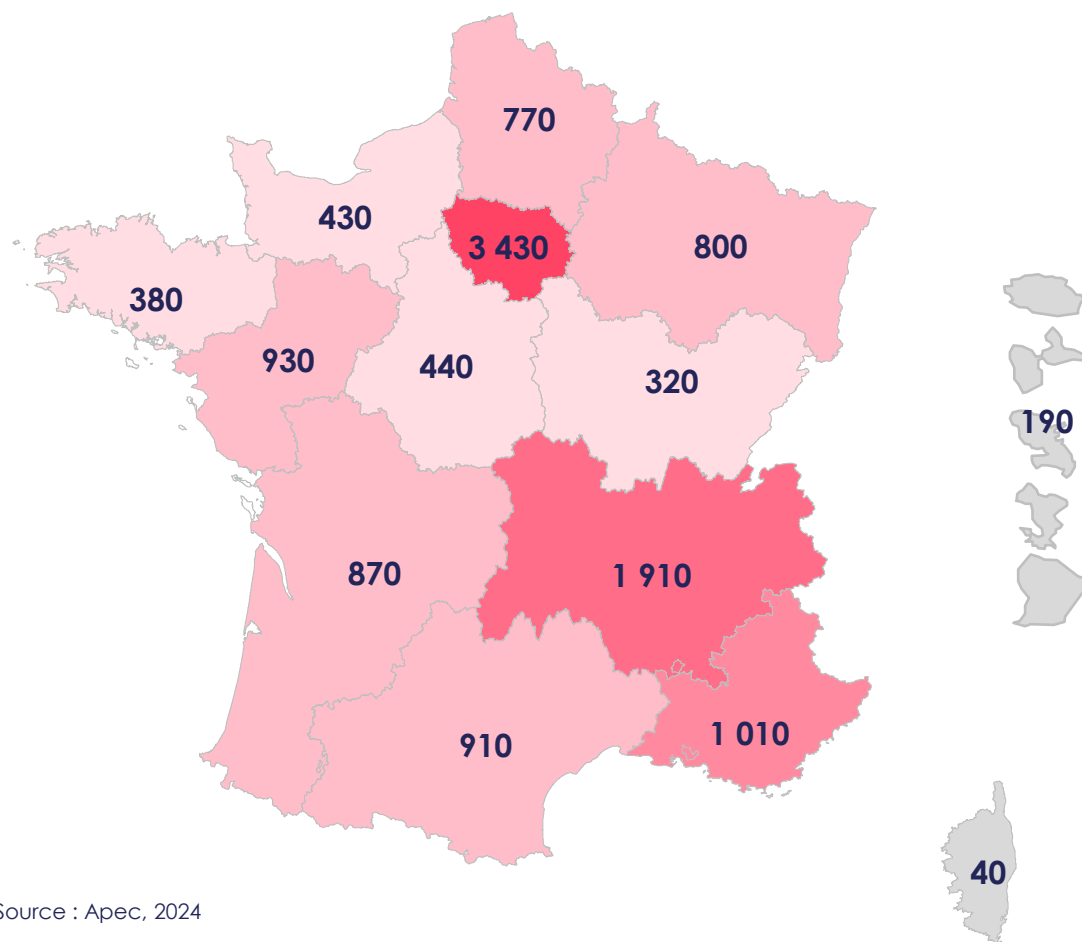
> Évolution du nombre d'offres d'emploi cadre publiées sur apec.fr pour des métiers verts



→ Entre 2019 et 2023, les offres d'emploi cadre pour des métiers verts ont augmenté de 56 % au national. Celles-ci représentent en 2023, 2,2 % des offres d'emploi cadre publiées en France contre 1,5 % en 2019.

L'Île-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes concentrent en 2023, plus de 4 offres d'emploi cadre sur 10 pour des métiers verts

> Volume d'offres d'emploi cadre publiées sur apec.fr pour des métiers verts par région



→ Les offres d'emploi cadre sont plus nombreuses dans les territoires moteurs de l'emploi cadre.

→ Dans certaines régions, ces volumes sont très nettement supérieurs à ceux de 2019. C'est le cas notamment des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire.

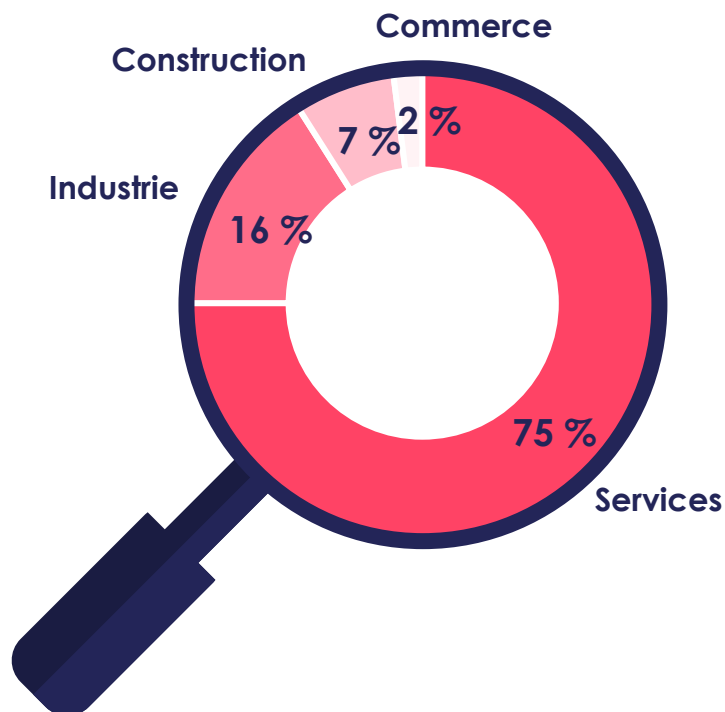
→ Les offres d'emploi pour des métiers verts sont surreprésentées par rapport à la moyenne nationale (2,2 %) dans certaines régions telles que les Pays de la Loire (2,7 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire et Grand Est (2,6 %).

Source : Apec, 2024



En 2023, près de 8 offres d'emploi cadre sur 10 pour des postes verts proviennent du **secteur des services**

> Répartition des offres d'emploi cadre publiées sur [apec.fr](https://www.apec.fr) pour des postes verts par secteur d'activité



→ Les entreprises du secteur des services sont celles qui ont émis le plus d'offres d'emploi cadre pour des postes verts, et en particulier celles d'ingénierie-R&D (42 %) suivies par celles de conseil aux entreprises (9 %).

→ Les besoins des entreprises se concentrent essentiellement autour des métiers de l'analyse, de la gestion et de la prévention des risques environnementaux. Ils représentent plus de la moitié des besoins exprimés par les entreprises qui émettent des offres d'emploi cadre pour des métiers verts.

Source : Apec, 2024

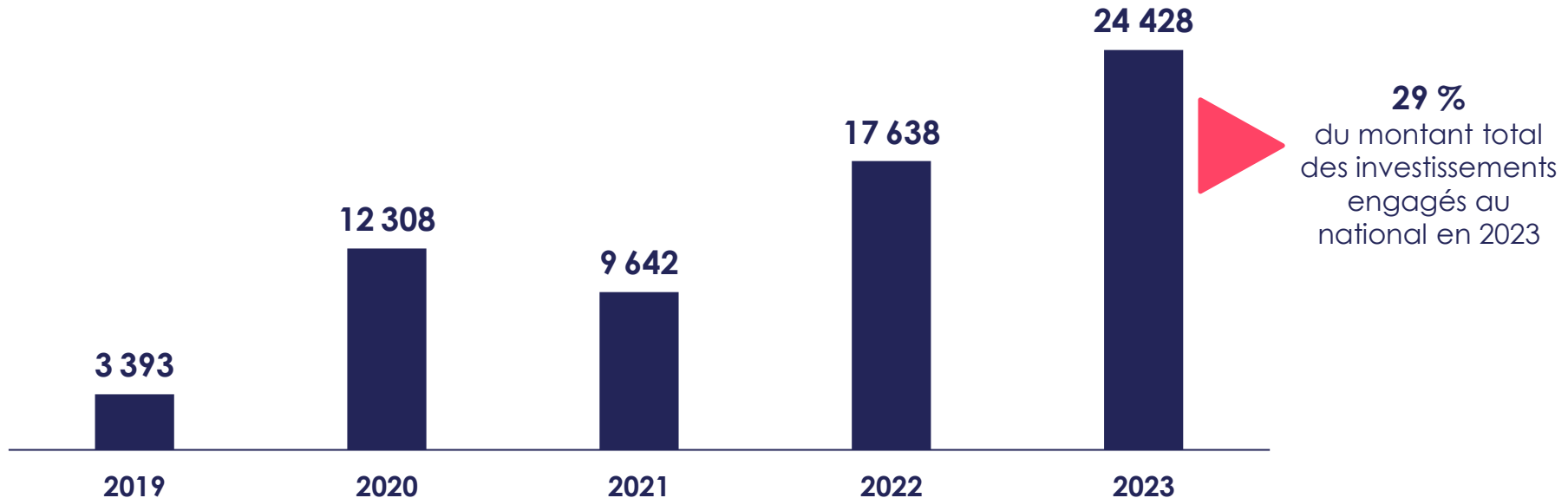
Près de 24,5 milliards d'€ ont été investis en France métropolitaine en 2023

Méthodologie

Analyse des investissements portés par les entreprises du privé entre 2019 et 2023.

Près de 24,5 milliards d'euros ont été investis par les entreprises du secteur privé dans le développement durable en 2023, soit plus de 7 fois plus qu'en 2019

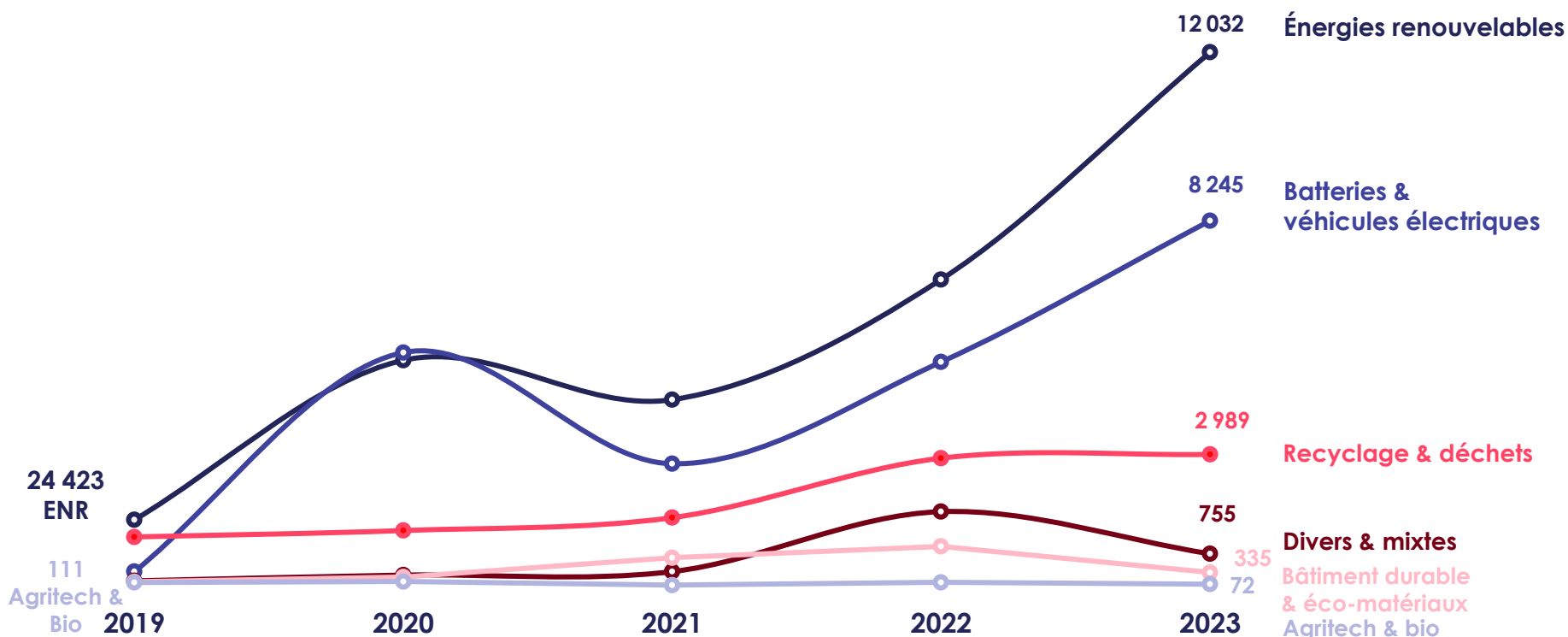
> Évolution annuelle des montants investis dans le développement durable en France en M€



- Ces investissements ont été réalisés pour créer ou étendre certains sites de conception et de production, pour racheter des structures, etc.
- Ces investissements sont portés par différentes filières et liés à de projets très spécifiques comme les énergies renouvelables (ou ENR), les batteries et véhicules électriques, le recyclage/traitement des déchets, les bâtiments durables et les éco-matériaux, à l'agri-tech et le bio. D'autres investissements en matière de développement durable ont également concerné des projets mixtes, c'est à dire sans réelle dominante.
- Les montants investis dans le développement durable ont été multipliés par 7 entre 2019 et 2023. Ils sont aujourd'hui proportionnellement plus importants puisqu'en 2023, ils ont représenté 29 % de ceux engagés par les entreprises du privé contre 6 % en 2019. Cela ne signifie pas toujours qu'il y a plus d'investissements en volume, mais que les montants investis ont pu être bien supérieurs dans l'un, l'autre ou plusieurs de ces domaines.

Les montants investis dans le développement durable ne suivent pas la même tendance d'une filière à l'autre

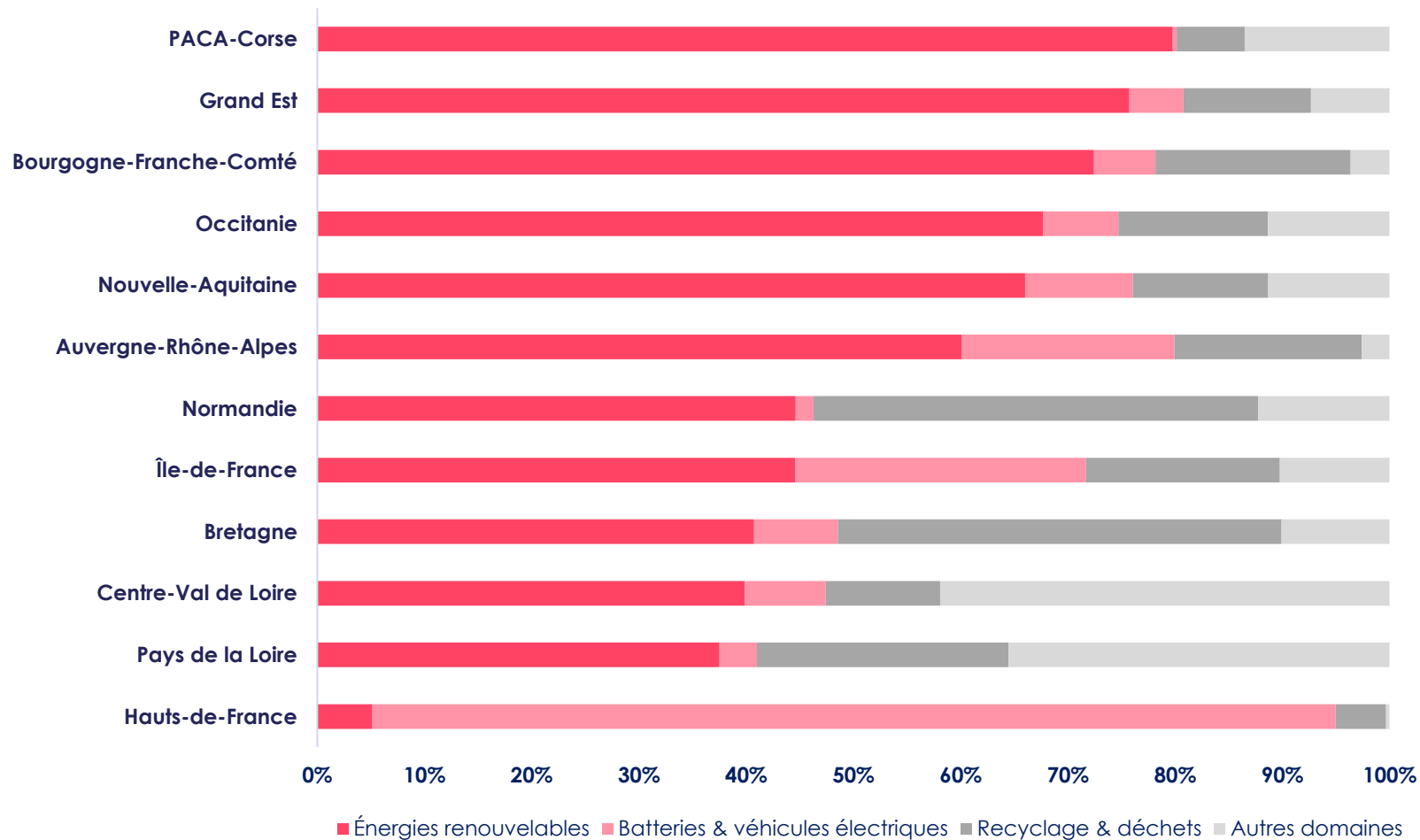
> Évolution annuelle des montants investis par filière en France en M€



- En 2023, la moitié des investissements sont portés par les énergies renouvelables, et un tiers par les batteries et véhicules électriques. 12 % concernent les filières du recyclage.
- Les investissements dans les ENR sont ceux qui ont le plus progressé entre 2019 et 2023. Les montants investis sont passés de 1 520 en 2019 à 12 032 en 2023. Ceux investis dans les batteries et véhicules électriques, de 355 en 2019, à 23 fois plus en 2023. C'est la progression la plus importante.

Dans toutes les régions, à l'exception notable des Hauts-de-France, les montants investis depuis 2019 portent avant tout sur les énergies renouvelables

> Répartition des montants annuels moyens investis dans le développement durable par région



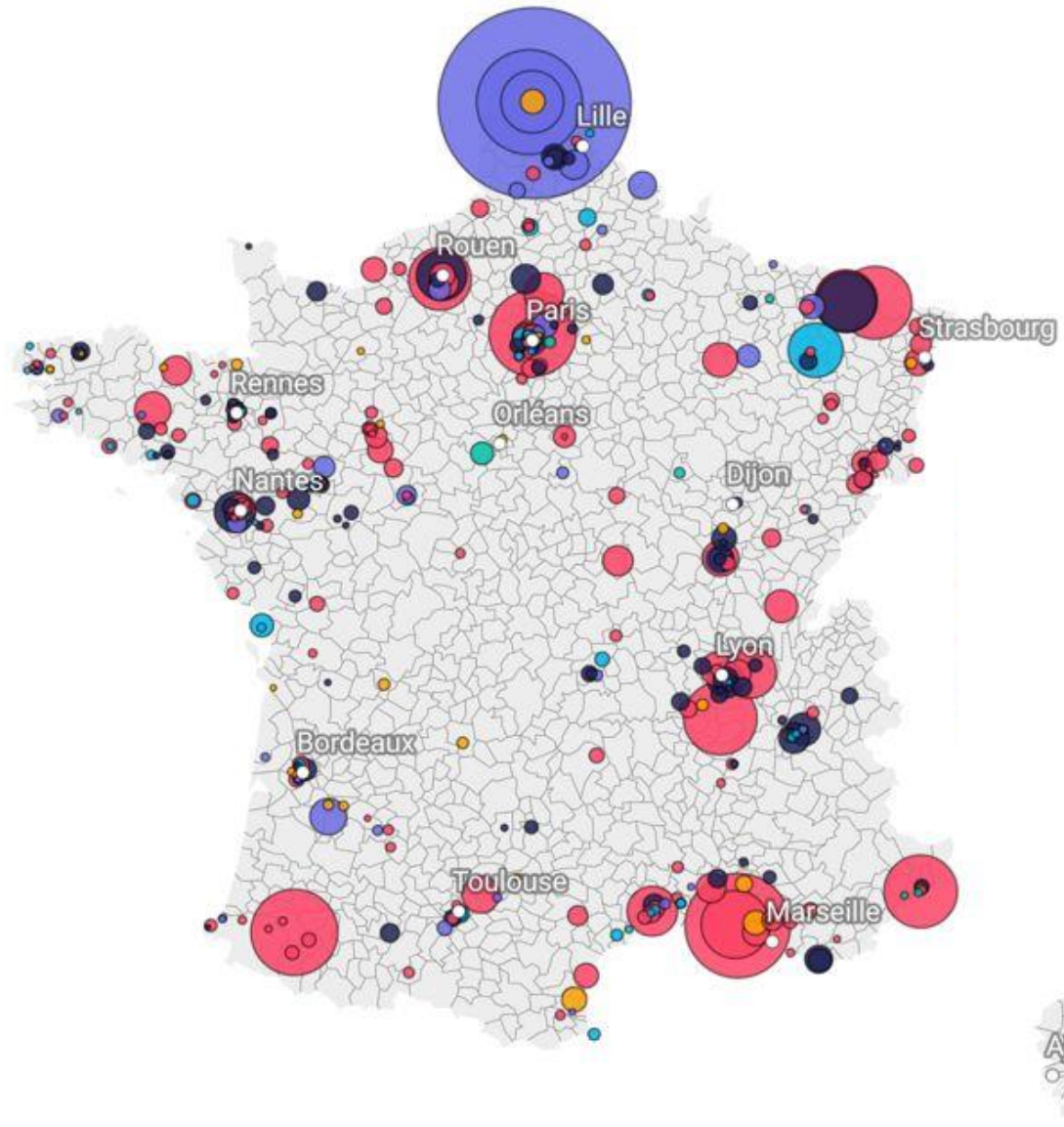
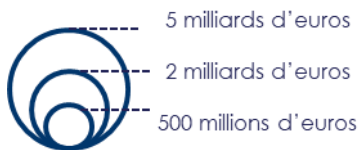
En 2023, les investissements dans le développement durable sont **répartis inégalement sur le territoire**

> Localisation et montants investis par filière en 2023

Filières

-  Agritech & bio
-  Bâtiment durable & éco-matériaux
-  Batteries & véhicules électriques
-  Divers & mixtes
-  Énergies renouvelables
-  Recyclage & déchets

Montants investis



Source : Observatoire de l'emploi et de l'investissement Trendeo, 2024



Une diversité d'investissements sont aujourd'hui engagés dans le domaine **des énergies renouvelables**

Constats

Les besoins d'énergie augmentent alors que les principales ressources utilisées (pétrole, gaz uranium) se raréfient ou rencontrent des problématiques d'extraction et d'acheminement.

- Les énergies fossiles sont responsables des 2 tiers des émissions de gaz
- La production de nucléaire entraîne la production de déchets radioactifs, difficiles à éliminer

Objectifs et leviers

Développer des ENR permettra de réduire les émissions de CO₂. Cela permettra aussi de réduire la dépendance énergétique de la France par rapports aux autres pays, et de mieux maîtriser les coûts relatifs à la consommation énergétique.

- Depuis 2015, plusieurs réglementations poussent au mix énergétique et à plus d'efficacité énergétique ont été adoptées.
- De très forts soutiens financiers sont accordés pour la R&D dans le secteur énergétique, et les territoires se montrent très engagés.

Des solutions variées selon les régions

En PACA, en Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que dans le Grand Est, la moyenne annuelle des montants investis dans les ENR est très nettement supérieure à celle investie dans d'autres domaines.

- La filière hydrogène se développe notamment en Bourgogne-Franche Comté et le Grand Est.
- Les projets de parcs éoliens offshore se développent sur toute la façade atlantique.
- Le solaire est significatif dans les projets portés par la région PACA et l'Occitanie.
- Les pompes à chaleur font partie des projets phares de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

De nombreux investissements sont aussi consacrés aux batteries et véhicules électriques

Constats

Les émissions de CO₂ dans des transports ont augmenté ces dernières années, pour atteindre 126 millions de tonnes en 2021. Cela représente 30 % des émissions nationales.

Les gaz à effet de serre ont un impact négatif sur l'environnement et la santé.

Objectifs et leviers

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fixe un objectif de baisse de 28 % des gaz à effet de serre pour le transport d'ici à 2030. Elle vise aussi leur décarbonation totale d'ici à 2050 (à l'exception du transport aérien domestique).

- Des réglementations sont mises en place pour inciter à la production de véhicules électriques, comme l'interdiction de la vente de véhicules neufs thermiques à compter de 2035.
- De très forts soutiens financiers sont apportés à la R&D dans les filières de l'automobile, de l'énergie et du recyclage.
- Les territoires se montrent très engagés.

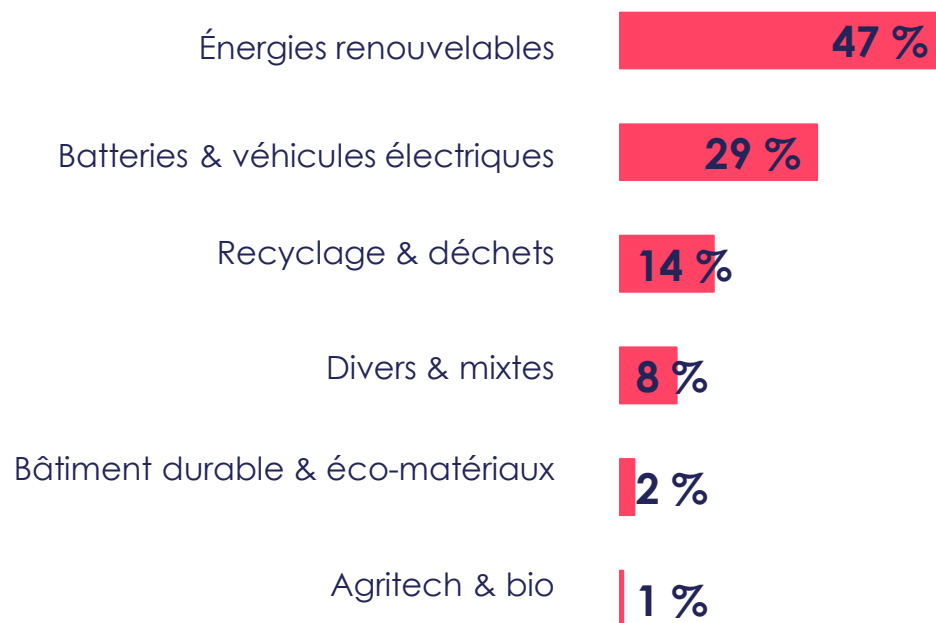
Des solutions variées selon les régions

En Haut-de-France et Douvrin où les investissements dans les batteries et véhicules prédominent sur les autres investissements, la dynamique est portée notamment par le pôle de compétitivité Team 2, par Polénergie ainsi que par les 2 Giga Factory implantées sur Drouvin et Dunkerque.

D'autres régions investissent aussi le domaine des batteries et véhicules électriques, mais sans atteindre le niveau des Hauts-de-France. Il s'agit notamment de la Bourgogne-Franche-Comté (avec le pôle de Compétitivité Véhicule du futur), du Grand Est (avec la chaire « électrification et batteries intelligentes » de l'INSA), et de la région PACA (à travers le cluster Avem).

Au global, ces investissements dans le développement durable en 2023 ont généré **plus de 17 000 emplois salariés**

> Répartition des emplois salariés (cadres et non-cadres) créés par filière d'investissement



→ En 2023, le domaine des énergies renouvelables a été le principal contributeur à la création d'emplois, suivi de près par le secteur des batteries et véhicules électriques.

→ Les autres secteurs, tels que le recyclage et les déchets, ainsi que les emplois divers et mixtes, ont également joué un rôle important, bien que moindre.

Source : Trendeo, 2024



Les montants investis et le nombre d'emplois salariés créés dans le développement durable en 2023 varient selon la taille d'entreprise

> Répartition des emplois créés et des montants investis dans le développement durable par taille d'entreprise en 2023



→ En 2023, les micro-entreprises & PME ont une part significativement plus élevée dans la création d'emplois salariés par rapport aux ETI et aux grandes entreprises. En revanche, les investissements sont répartis de manière plus équitable, indépendamment de la taille des entreprises.

Source : Trendeo, 2024



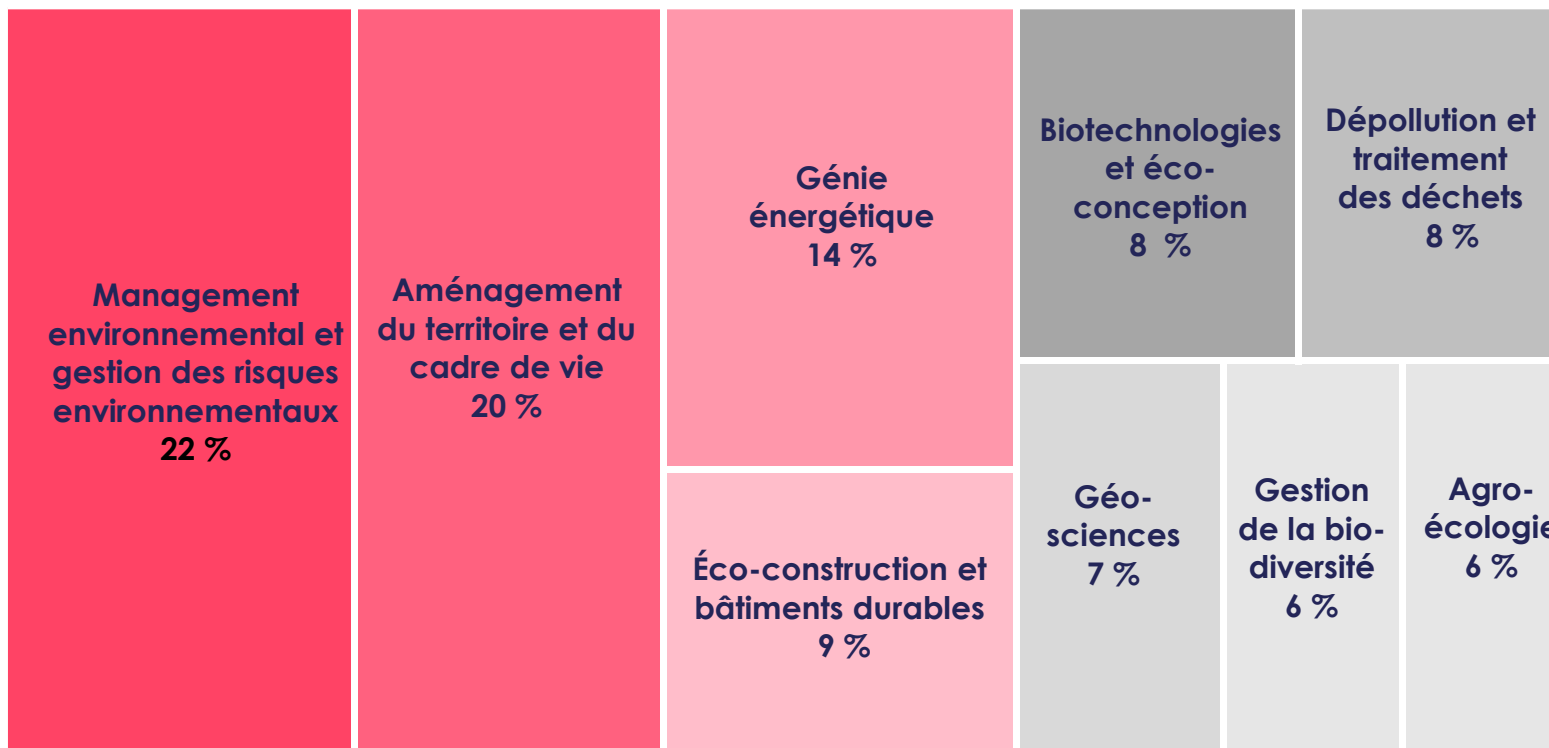
De nombreuses formations existent pour accompagner la transition écologique

Méthodologie

Recension exhaustive des formations de niveau Bac+3 et plus dispensées par les universités sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que par les écoles d'ingénieur.

1800 formations ont été recensées dans le supérieur pour accélérer la transition écologique

> Répartition des formations dans le domaine du développement durable en France, par domaines au national



- Partout en France, les formations les plus proposées dans le supérieur concernent l'aménagement du territoire et du cadre de vie, et le management environnemental, la gestion des risques environnementaux. Elles représentent au total plus de quatre formations sur dix.
- Selon les spécificités territoriales, les écoles ou universités peuvent privilégier certaines formations. Par exemple, dans les régions où l'activité agricole est plus marquée, comme la Bretagne ou la Bourgogne-Franche-Comté, celles en agroécologie sont proportionnellement plus nombreuses qu'ailleurs.

Transition écologique et emploi cadre

Baromètre - Édition 2024



Apec

Direction des Données et études
51, boulevard Brune
75689 Paris Cedex 14



Toutes les études de l'Apec sont disponibles sur le site
www.coporate.apec.fr > Nos études



Suivez l'actualité de l'observatoire de l'emploi cadre
de l'Apec : @Apec-Etudes

ISSN 2681-2819 (COLLECTION RECRUTEMENT)

Septembre 2024

Directeur de la direction Données et études : Pierre
Lamblin

Responsable du pôle Valorisation des données :
Sébastien Thernisien

Équipe projet : Geoffroy Garin, Anne-Dominique
Gleyen, Caroline Legrand, Cristina Turlueanu, Kamel
Yahyaoui

Cette étude a bénéficié des données de
l'Observatoire de l'emploi et des investissements
Trendeo : David Cousquer, Rayan Benamane



© Apec. Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des Cadres, régie par la loi du 1er juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une oeuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur. L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT). Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).